

BULLETIN TMD

EXPÉDITION DES MATIÈRES INFECTIEUSES

Voici le questionnaire se référant à la rubrique *In Vivo* de l'édition du mois de septembre 2013 de la revue *Le LabExpert*. La lecture et la réponse aux questions vous donnent droit à une heure de crédit de formation continue (30 minutes pour la lecture du texte et 30 minutes pour les réponses au questionnaire) avec une limite de quatre heures par période de référence. Après avoir répondu aux questions, il est important d'inscrire vos heures de formation dans votre *Micro-portfolio* sur la plateforme électronique *Formaline*. Le questionnaire doit être conservé à titre de preuve. Bonne lecture!

QUESTIONNAIRE

1 Nommer le numéro UN pour les déchets médicaux.

2 Où précisément peut-on consulter la liste des matières infectieuses réglementées?

3 Quel article du RTMD traite de l'exemption pour le « spécimen humain exempté »?

4 Qui a l'autorité pour délivrer un certificat de formation sur le TMD?

5 Quel est le numéro de la norme canadienne qui décrit les exigences relatives à la conception des emballages de type 1A et 1B?

6 Décrivez en quoi consiste un triple emballage.

7 Quelle est la hauteur de chute à laquelle un contenant de type 1B doit résister pour être conforme à la réglementation?

8 Avez-vous besoin de documentation si vous transportez une matière infectieuse de la catégorie B par voie terrestre?

9 Quelle est la classe des matières infectieuses, qui se retrouve sur l'indication de danger relatif à cette classe de marchandises dangereuses?

10 Comment classeriez-vous un échantillon de sang pour un dépistage du VIH dans le cadre d'une situation de pré-embauche?
